



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 janvier 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 janvier 2025 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais, Mme Dominique Ollivier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente transmet ses vœux de bonne année et mentionne les festivités hivernales qui se tiennent dans la métropole; elle invite la population à prendre part à ces activités dans les arrondissements.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 1^{er} janvier : Nouvel An
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 20 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Jour du drapeau québécois
- 24 janvier : Journée internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 29 janvier : Commémoration des attentats de Québec

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de janvier et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Ericka Alneus, Mme Despina Sourias, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Maja Vodanovic et M. Laurent Desbois.

Elle souligne également les Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 10 au 14 février, semaine importante pour témoigner de la reconnaissance en ce qui a trait à la réussite scolaire. Elle en profite pour mettre en évidence le travail essentiel de ceux et celles qui épaulent les jeunes dans le développement de leur plein potentiel. Mme Musau Muele invite la population à exprimer sa solidarité et son soutien envers les jeunes et l'ensemble des personnes qui interviennent dans le réseau de l'éducation.

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 05, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : M. Aref Salem Réponse de : Mme Valérie Plante	Itinérance : pourquoi il n'y a pas de plan pour remédier à la situation des personnes vulnérables qui dorment à l'extérieur durant les grands froids? / L'hiver étant prévisible, est-ce qu'il y aura un plan dès cet été?
Question de : Mme Chantal Rossi Réponse de : M. Robert Beaudry	Itinérance : qu'est-ce qui est prévu en 2025, quel est le plan, est-ce qu'il sera disponible? / Souhaite un plan montréalais où l'humain est placé en priorité
Question de : Mme Nancy Blanchet Réponse de : Mme Despina Sourias Mme Valérie Plante	Hausse des loyers estimée à 6 % pour 2025 : est-ce que l'Administration va préparer une nouvelle liste de terrains avec un droit de préemption afin d'aider les arrondissements à contrer la crise du logement? / Comment se prendront les décisions à cet effet, quels sont les critères qui font en sorte que l'on retient ou non un terrain avec un droit de préemption?
Question de : M. Richard Deschamps Réponse de : M. Robert Beaudry	Itinérance : dans les mesures mises en place et planifiées par l'Administration, à quel moment ces actions seront complétées et quelles sont les sommes allouées à ces actions? / Qu'est-ce qui sera fait par l'Administration s'il n'y a pas de plan national qui arrive bientôt?
Question de : Mme Alba Zuniga Ramos Réponse de : M. Éric Alan Caldwell	Consommation de drogues dures dans le réseau de transport en commun : quelle est la solution de l'Administration pour ces personnes vulnérables qui n'ont nulle part où aller tout en assurant la sécurité des usagers? / Reformule sa question
Question de : M. Benoît Langevin Réponse de : M. Robert Beaudry	Itinérance : quelles sont les décisions de l'Administration pour aider et coordonner les besoins des plus démunis? / Questionne les décisions de l'Administration et insiste sur les sommes nécessaires pour aider ces personnes

À 13 h 36

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> M. Alan DeSousa	Surveillance des chantiers et faux chantiers : questionne l'Administration sur la surveillance et la maîtrise des chantiers / Questionne la gestion des chantiers de l'Administration durant les huit dernières années
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
<u>Question de :</u> M. Abdelhaq Sari	Souhaite de la proactivité et de la vision pour améliorer le système de paiement des titres de transport à la Société de transport de Montréal (STM) notamment en permettant l'utilisation des cartes de crédit et le paiement Interac / Reformule sa question afin que cette amélioration se mette en place et augmente ainsi l'achalandage dans le réseau de la STM
<u>Réponse de :</u> M. Éric Alan Caldwell	
<u>Question de :</u> Mme Christine Black	Souhaite que les projets de piétonnisation des artères commerciales rejetés par les commerçants ne soient pas mis de l'avant par l'Administration / Reformule sa question afin de savoir si l'Administration fera marche arrière à ce sujet
<u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 51.

À 13 h 51, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, dépose un nouveau plan de salle.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée afin d'étudier le point 15.02 à 17 h, d'appeler le point 51.01 après la Période de questions du public du lundi soir à 20 h 30, le point 15.03 à 20 h 40, le point 15.04 à 21 h et le point 65.01 à 21 h 20, et ce, en raison de la présence d'invités au balcon.

CM25 0002**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024, à 9 h 30**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 janvier 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM25 0003**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, à 13 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 janvier 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 52, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

- Par Mme Émilie Thuillier**
06.01.01 Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Alan DeSousa concernant sa question sur le point 80.01 (50.01), à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024
- Par M. Alex Norris au nom de M. Alain Vaillancourt**
06.01.02 Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant sa question sur le point 80.01 (20.06), à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024
- Par M. Éric Alan Caldwell**
06.01.03 Dépôt d'une réponse de M. Éric Alan Caldwell à Mme Alba Zuniga Ramos concernant sa question sur les travaux de consolidation du sol dans les garages d'autobus de la Société de transport de Montréal à Anjou et à Saint-Laurent, à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024
-

07 – Dépôt

À 13 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 12 décembre 2024, à 9 h 30
- 07.02 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 décembre 2024, à 16 h
-

CM25 0004

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par le personnel de cabinet, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par le personnel de cabinet, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 13 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM25 0005

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle - Rapport et recommandations »

Le conseiller Benoit Langevin, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM25 0006**Dépôt du rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Étude sur la participation des journalistes à la période de questions citoyennes des commissions permanentes - Rapport et recommandations »**

La conseillère Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Étude sur la participation des journalistes à la période de questions citoyennes des commissions permanentes - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Serge Sasseville s'exprime en désaccord sur la conclusion de ce rapport qui ne permet pas aux journalistes de participer à la Période de questions du public lors des commissions permanentes.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

À 14 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Par M. Doug Hurley

11.01 Dépôt d'une pétition concernant le pont de L'Île-Bizard Guy Lafleur

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 0007**Déclaration pour demander à l'ensemble des parties, soit le gouvernement du Québec, les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population montréalaise à soutenir la pratique sportive et des loisirs**

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Attendu que la Ville de Montréal souhaite assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais, peu importe leur âge et leur arrondissement, un accès à des installations sportives et de loisirs de qualité;

Attendu qu'en 2018, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires, dont certaines sont maintenant des centres de services scolaires, ont signé l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires (ci-après l'Entente-cadre « Réflexe Montréal »);

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet à la population montréalaise d'assister à des activités de loisirs et de pratiquer des activités sportives dans les écoles les soirs et fins de semaine et offre à la communauté étudiante montréalaise de profiter des installations sportives de la Ville les jours de semaine;

Attendu qu'optimiser l'utilisation des plateaux sportifs municipaux et des établissements scolaires respecte la capacité de payer de la population montréalaise, laquelle finance déjà ces infrastructures par le biais de taxes et d'impôts;

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet une plus grande efficacité administrative en mettant fin à la facturation entre la Ville et les centres de services scolaires ou les commissions scolaires;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » par un financement additionnel du MEQ équivalent à la perte nette subie par certains centres de services scolaires ou commissions scolaires à la suite de l'application de l'entente;

Attendu que depuis l'adoption de la Loi 40, le ministère de l'Éducation (MEQ) a transféré aux villes la responsabilité et les coûts d'acquisition des terrains en plus de la décontamination et des infrastructures à prévoir pour la construction de nouvelles écoles et qu'en contrepartie, « les centres de services scolaires devront favoriser le partage de leurs ressources sans frais avec les municipalités, notamment par la signature d'ententes de partage des infrastructures scolaire. » (Lettre du 12 février 2020 signée par la ministre Laforest - MAMH, et le ministre Roberge - MEQ destinée aux maires et mairesses de même qu'aux DG des commissions scolaires);

Attendu que la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, signée en 2023, comporte un engagement relatif à l'arrimage de la planification et à la mutualisation des infrastructures en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs et que cet engagement fait partie de la feuille de route 2025 pour la réalisation de la Déclaration;

Attendu que le 13 décembre 2024, les commissions scolaires et les centres de services scolaires ont reçu une correspondance de la part du MEQ indiquant que ce dernier mettait fin au financement prévu, et ce rétroactivement au mois de septembre 2024;

Attendu que la fin du financement par le MEQ met en péril la pratique sportive et de loisirs de milliers de Montréalaises et de Montréalais, dont des formations en natation ou de cadets.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pausé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet

M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande :

- 1- aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de maintenir leur engagement à soutenir la pratique sportive et des loisirs auprès de la population montréalaise;
- 2- aux parties à l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » de respecter les engagements prévus dans celle-ci;
- 3- au gouvernement du Québec de continuer de financer les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'application de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal », tel que convenu lors de sa signature.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

En débutant, Mme Plante mentionne l'importance pour la population montréalaise d'avoir accès à des installations sportives et de loisirs de qualité et en nombre suffisant, permettant ainsi la participation à des activités de sports et de loisirs qui favorise l'adoption d'un mode de vie sain, tout en permettant aux collectivités de rester connectées grâce à des lieux de rencontres et de socialisation. Mme Plante rappelle qu'en 2018, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires, ont signé l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux, qui bénéficie à toutes les parties prenantes.

La mairesse de Montréal conclut en soulignant que le retrait du financement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente-cadre « Réflexe-Montréal » aura un impact majeur dans l'offre de services au public. Elle invite les membres du conseil à parler d'une seule et même voix afin de demander au gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision.

En appui à cette motion, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis enchaîne en expliquant que les effets de la fin du financement par le gouvernement du Québec se font déjà sentir pour plusieurs personnes et groupes communautaires de son arrondissement, et que les impacts à long terme seront de taille. M. Beis souhaite également que les membres du conseil appuient cette Déclaration.

Tour à tour, les conseillères Nancy Blanchet, Christine Black et Marie-Andrée Mauger prennent la parole.

Elles sont d'avis également qu'il est primordial d'offrir à la population montréalaise des installations sportives et socio-culturelles de qualité et en nombre suffisant, qui représentent des lieux de vie et de solidarité pour chaque personne y ayant accès. Mmes Blanchet, Black et Mauger soulignent le fait que les impacts de la décision du gouvernement du Québec sont palpables dans leurs arrondissements respectifs, et que toutes trois appuient cette Déclaration.

Puis, les conseillers Alan DeSousa et Luis Miranda interviennent sur cette Déclaration.

Ils partagent comme leurs collègues précédemment leur déception face à la décision du gouvernement du Québec. M. DeSousa rappelle que l'entente qui est en vigueur depuis plusieurs années est avantageuse pour toutes les parties prenantes, et que chacune peut avoir accès aux installations des autres, sans frais, au bénéfice de tous et toutes. Quant à M. Miranda, il invite les membres du conseil à bien informer la population de cette décision et de ses impacts.

La présidente remercie les personnes élues qui ont pris la parole et confirme que tous les membres présents du conseil sont appuieurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 49, le conseil procède à l’étude des points en orientation au conseil d’agglomération de l’ordre du jour.

À 14 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM25 0008

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse pour la fourniture d’espaces publicitaires pour les besoins du Service de l’Espace pour la vie en 2025 - Montant estimé de l’entente : 436 542,50 \$, taxes incluses (échange de visibilité : 246 833,75 \$ + investissement financier : 189 708,75 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 246 833,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l’échange de visibilité et de billets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l’objet de délibérations lors de la séance du conseil d’agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l’orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l’année 2025, par laquelle La Presse inc. s’engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l’Espace pour la vie, pour une somme maximale de 436 542,50 \$, taxes incluses, dont 189 708,75 \$ à titre d’investissement financier et 246 833,75 \$ en échange de visibilité et de billets;
- 2- d’approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions s’appliquant à cette entente;
- 3- d’autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 246 833,75 \$ équivalent à la valeur de l’échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;
- 4- d’imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l’unanimité.

1248984004
80.01 (20.01)

CM25 0009

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249660002
80.01 (20.02)

CM25 0010

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, pour une somme maximale de 414 257,32 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, pour le soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 414 257,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245035005
80.01 (20.03)

CM25 0011

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc., pour l'acquisition de cinq vannes murales et cinq actionneurs hydrauliques pour la chambre de vannes De Courcelle - Dépense totale de 2 784 627,24 \$, taxes incluses (contrat : 2 531 479,31 \$ + contingences : 253 147,93 \$) - Appel d'offres public 24-20649 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de cinq vannes murales et cinq actionneurs hydrauliques pour la mise à niveau de la chambre de vannes De Courcelle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 531 479,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20649;
- 2- d'autoriser une dépense de 253 147,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249979001
80.01 (20.04)

CM25 0012

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Techno feu inc. et Thibault & Associés pour les services d'inspection mécanique et des entretiens et réparations subséquents pour une partie des camions d'incendie de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 965 468,90 \$, taxes incluses (contrat : 3 304 557,41 \$ + contingences : 660 911,49 \$) - Appel d'offres public 24-20635 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires pour chacun des articles, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'inspections mécaniques et des entretiens et réparations subséquents pour une partie des camions d'incendie de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20635 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Techno feu inc.	Lot 1 - Inspection et réparation de camions-autopompe E-ONE	1 023 047,55 \$
Techno feu inc.	Lot 2 - Inspection et réparation de camions-échelle E-ONE	936 212,68 \$

Thibault & Associés	Lot 3 - Inspection et réparation de camions-autopompe PIERCE (Maxisaber)	861 408,80 \$
Thibault & Associés	Lot 4 - Inspection et réparation de camions-échelle panier PIERCE	483 888,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 660 911,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Techno feu inc. et Thibault & Associés;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567039
80.01 (20.05)

À 14 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0013

Autoriser une dépense additionnelle de 648 548,61 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin du Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 849 257,49 \$ à 22 497 806,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 648 548,61 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et sur l'avenue Lakeview, du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 849 257,49 \$ à 22 497 806,10 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247651004
80.01 (20.06)

CM25 0014

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour les travaux de mise à niveau des installations de stockage et de dosage de produits chimiques au bâtiment d'emmagasinement des boues et au bâtiment de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 616 766,95 \$, taxes incluses (contrat : 1 347 305,79 \$ + contingences : 269 461,16 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24013-195702-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des installations de stockage et de dosage de produits chimiques au bâtiment d'emmagasinement des boues et au bâtiment de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 347 305,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24013-195702-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 269 461,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Mécano inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243772002
80.01 (20.07)

CM25 0015

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le consortium Cimaïse inc. et MLC inc. (CG21 0606)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé au consortium Cimaïse inc. / MLC inc. (CG21 0606).

Adopté à l'unanimité.

1245965003
80.01 (20.08)

CM25 0016

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Riopel Dion St-Martin inc. (CG21 0606)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. (CG21 0606).

Adopté à l'unanimité.

1245965004
80.01 (20.09)

CM25 0017

Approuver le projet d'avenant 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (CG22 0185)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville conformément à la résolution CG22 0185;

- 2- d'autoriser la signature de l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

1249499004
80.01 (20.10)

À 14 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0018

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Fiducie résiduelle Stern, représentée par tous et ses seuls fiduciaires Shirley Wagman, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz, un terrain vacant constitué du lot 6 555 303, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 927,3 mètres carrés, situé à l'intersection de la rue de la Savane et de l'avenue Mountain Sights dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 876 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 274 000 \$ le 21 octobre 2020, sous le numéro 25 778 067

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Fiducie résiduelle Stern, représentée par tous et ses seuls fiduciaires Shirley Wagman, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz (Vendeur), un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 555 303, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 927,3 mètres carrés, situé à l'intersection des rues de la Savane et de l'avenue Mountain Sights dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 876 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Shirley Wagman Stern, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz, fiduciaires de la Fiducie résiduelle Stern ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite de la part des services municipaux concernés à l'effet que:
 - les travaux de décontamination, de remblaiement, de compaction et de nivellement des sols sont complétés à la satisfaction du Service de l'environnement et du Service de l'habitation;
 - selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de vente dans sa forme finale est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - qu'un jugement de la Cour supérieure dans le dossier de Cour portant le numéro 500-17-127933-235 ordonne la passation de titre de l'Immeuble en faveur de la Ville ou qu'une entente de règlement à l'amiable convienne du transfert de l'Immeuble en faveur de la Ville et des modalités d'exécution des obligations du Propriétaire prévues aux termes de l'Entente;
- 6- d'accorder aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 274 000 \$, le 21 octobre 2020, sous le numéro 25 778 067;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239245007
80.01 (20.11)

CM25 0019

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de HPFCO inc., à des fins de parc régional, les lots 1 977 311 et 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 52 651,5 mètres carrés, situés aux 20380 et 20392, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant six bâtiments vacants, pour le prix de 4 350 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la signature du projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de HPFCO inc., à des fins de parc régional, les immeubles situés aux 20380 et 20392, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, lesquels sont connus comme étant les lots 1 977 311 et 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 52 651,5 mètres carrés, pour le prix de 4 350 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à ladite promesse;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du Vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du Vendeur, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249245009
80.01 (20.12)

CM25 0020

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 850 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation du projet « Plan d'affaires et étude de conception pour le Centre d'innovation en technologies propres (CITP) » / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 850 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation du projet « Plan d'affaires et étude de conception pour le Centre d'innovation en technologies propres (CITP) »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247408002
80.01 (20.13)

CM25 0021

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Carrefour d'innovation bioalimentaire pour le démarrage de ses activités et l'accompagnement d'entreprises bioalimentaires pour la période 2025, 2026 et 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Carrefour d'innovation bioalimentaire, pour une période allant de 2025 à 2027, pour le démarrage de ses activités et l'accompagnement d'entreprises du secteur bioalimentaire;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247956005
80.01 (20.14)

CM25 0022

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Réseau express métropolitain inc., à des fins de transport collectif pour l'aménagement du réseau express métropolitain, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 202,1 mètres carrés, pour un montant total de 130 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Réseau express métropolitain inc., à des fins de transport collectif pour l'aménagement du REM, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 202,1 mètres carrés, pour un montant total de 130 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249915009
80.01 (20.15)

À 14 h 56,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0023**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc. pour une période de 13 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pieds carrés et pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pieds carrés, le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 24 749 993,68 \$, taxes incluses / Autoriser le Service de la stratégie immobilière à conserver dans son budget, suivant la fin de certains baux, les sommes récurrentes suivantes : pour l'année 2026 et les suivantes : 837 600 \$, net de taxes, pour l'année 2028 et les suivantes, la somme de 78 250 \$, net de taxes / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2031, au montant de 52 000 \$, net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc. pour une période de 13 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pieds carrés et pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pieds carrés, le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 24 749 993,68 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'autoriser le Service des stratégies immobilières à conserver dans son budget, suivant la fin de certains baux, les sommes récurrentes suivantes : pour l'année 2026 et les suivantes : 837 600 \$, net de taxes, pour l'année 2028 et les suivantes : 78 250 \$, net de taxes;
- 4- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2031, au montant de 52 000 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244069003
80.01 (20.16)

CM25 0024**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat aux Industries Lafleur inc., pour l'acquisition de châssis-cabine à cinq places et l'aménagement de boîtes utilitaires en aluminium de 10 pieds pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 4 725 048,01 \$, taxes incluses (contrat : 4 108 737,40 \$ + contingences : 616 310,61 \$) - Appel d'offres public 24-20519 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

 appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux Industries Lafleur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de châssis-cabine à cinq places et l'aménagement de boîtes utilitaires en aluminium de 10 pieds pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 108 737,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20519;
- 3- d'autoriser une dépense de 616 310,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des Industries Lafleur inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247567042
80.01 (20.17)

CM25 0025

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 97 698,22 \$, taxes incluses (entente-cadre : 81 415,18 \$ + contingences : 16 283,04 \$) pour l'acquisition d'huiles, de graisses, d'urée et d'antigel ainsi que le recyclage d'huiles usées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec UAP inc. (via Traction Anjou) (lot 21) (CE23 1979), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 81 415,18 \$ à 179 113,40 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

 appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 81 415,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'huiles, de graisses, d'urée et d'antigel ainsi que le recyclage d'huiles usées dans le cadre du contrat accordé à UAP inc. (via Traction Anjou) (DA237567005) :

Firme	Article	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
UAP inc. (via Traction Anjou)	Lot 21	81 415,18 \$	162 830,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 16 283,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247428007
80.01 (20.18)

CM25 0026

Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine - Dépense totale de 15 824 555,97 \$, taxes incluses (contrat : 12 417 300 \$ + contingences : 1 394 570,12 \$ + incidences : 2 012 685,85 \$) - Appel d'offres public DRE22A14-P24003-187021-C (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue De Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 417 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE22A14-P24003-187021-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 394 570,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 012 685,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1246459001
80.01 (20.19)

CM25 0027

Approuver le projet de permission d'occupation pour les infrastructures municipales entre le Réseau de Transport Métropolitain et la Ville de Montréal, pour une période débutant le 1^{er} mars 2017 et se terminant à la fin de l'exploitation des ouvrages, sur une partie des lots 1 093 262, 1 093 263, 1 092 287, 1 370 969, 1 371 011, 1 505 796, 1 505 799, 1 505 798, 1 505 801, 1 270 088, 1 270 172, 1 270 089, 1 270 171, 1 270 090, 1 270 170, 2 611 383 et 2 611 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'emprise ferroviaire Longue-Pointe, entre les points milliaires 0,65 (53^e Avenue à Pointe-aux-Trembles) et 3,36 (avenue Marien à Montréal-Est), pour les fins de la construction, l'aménagement ou l'installation de diverses infrastructures municipales (aqueduc, égout, conduite pluviale, conduits électriques) pour le Service de l'eau, moyennant des arrérages au montant de 33 281,61 \$, taxes incluses, et d'un loyer annuel au montant de 5 283,22\$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de permission d'occupation pour les infrastructures municipales entre le Réseau de transport métropolitain et la Ville de Montréal, pour une période débutant le 1^{er} mars 2017 et se terminant à la fin de l'exploitation des ouvrages, sur une partie des lots 1 093 262, 1 093 263, 1 092 287, 1 370 969, 1 371 011, 1 505 796, 1 505 799, 1 505 798, 1 505 801, 1 270 088, 1 270 172, 1 270 089, 1 270 171, 1 270 090, 1 270 170, 2 611 383 et 2 611 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'emprise ferroviaire Longue-Pointe, entre les points milliaires 0,65 (53^e Avenue à Pointe-aux-Trembles) et 3,36 (avenue Marien à Montréal-Est), pour les fins de la construction, l'aménagement ou l'installation de diverses infrastructures municipales (aqueduc, égout, conduite pluviale, conduits électriques) pour le Service de l'eau, moyennant un loyer annuel de 5 283,22 \$, taxes incluses, le tout conformément aux dispositions prévues au projet de permission.
- 2- d'approuver les arrérages pour les années 2017 à 2024 au montant de 33 281,61\$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248042012
80.01 (20.20)

À 15 h 14,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0028

Approuver le projet d'amendement no 1 au contrat accordé aux Télécommunications Grimard inc. (CG22 0455) pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, sans dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'amendement n° 1 au contrat accordé aux Télécommunications Grimard inc., (CG22 0455) pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, sans dépense additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1249660003
80.01 (20.21)

CM25 0029

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la conversion d'un studio en espace de diffusion d'expériences immersives, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 MEIE 2022-2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la conversion d'un studio en espace de diffusion d'expériences immersives, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 MEIE 2022-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248180004
80.01 (20.22)

CM25 0030

Exercer la première option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 704 679,91 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de pièces et de services d'entretien et de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre agricole JLD Lague inc. (lot 1) et Brandt Tracteur (lot 2) (CG22 0332), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 6 777 423,27 \$ à 11 482 103,18 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

 appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 091 026,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces et de services d'entretien et de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec le Centre agricole JLD Lague inc. (lot 1) et Brandt Tracteur (lot 2) (CG22 0332) :

Firmes	Articles	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
Centre agricole JLD Lague inc.	Lot 1	1 172 340,61 \$	2 890 123,37 \$
Brandt Tracteur	Lot 2	2 918 685,39 \$	7 094 314,17 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 613 653,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247428008
80.01 (20.23)

CM25 0031

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 164 328,02 \$, taxes incluses, pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 853 016,20 \$ à 1 017 344,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

 appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 164 328,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 853 016,20 \$ à 1 017 344,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247026006
80.01 (20.24)

CM25 0032

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc., pour la fourniture de châssis de camion et de boîtes fermées en aluminium - Dépense totale de 2 242 061,51 \$, taxes incluses (contrat : 1 949 618,70 \$ + contingences : 292 442,81 \$) - Appel d'offres public 24-20725 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Distribution Maranda inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de châssis de camion et de boîtes fermées en aluminium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 949 618,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20725;
- 2- d'autoriser une dépense de 292 442,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567045
80.01 (20.25)

À 15 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0033

Autoriser une dépense additionnelle de 424 125,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires) dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 574 546,44 \$ à 6 998 671,97 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 424 125,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454),

2- majorant ainsi le montant total des contrats de 6 574 546,44 \$ à 6 998 671,97 \$, taxes incluses :

Lot 1	80 740,04 \$
Lot 3	40 970,77 \$
Lot 4	302 414,72 \$
Total	424 125,53 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249735006
80.01 (20.26)

CM25 0034

Accorder des contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de six mois chacune - Dépense totale de 7 191 921,95 \$, taxes incluses (contrats : 6 538 110,86 \$ + contingences : 653 811,09 \$) - Appel d'offres public 24-20763 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les contrats pour l'exécution des travaux de traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 6 538 110,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20763 :

Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1	3 222 116,89 \$
Lot 2	3 315 993,98 \$
Total	6 538 110,87 \$

2- d'autoriser une dépense de 653 811,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1	322 211,69 \$
Lot 2	331 599,40 \$
Total	653 811,09 \$

3- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249735005
80.01 (20.27)

CM25 0035

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de confier l'administration et la réalisation du Programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements et identifier les immeubles comme faisant partie dudit programme d'habitation / Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, en 2025, répartie entre les compétences d'agglomération et corporative, pour permettre à l'OMHM de procéder à un bilan de santé des immeubles identifiés / Autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalent de 7 500 000 \$ liés à l'exploitation des immeubles identifiés et répartis entre les compétences d'agglomération et corporative

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) dont l'objet consiste à confier l'administration et la réalisation du Programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements et identifier les immeubles comme faisant partie dudit programme d'habitation;
- 2- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, en 2025, répartie entre les compétences d'agglomération et corporatives, pour permettre à l'OMHM de procéder à un bilan de santé des immeubles identifiés;
- 3- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalents de 7 500 000 \$ liés à l'exploitation des immeubles identifiés et répartis entre les compétences d'agglomération et corporatives.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1246898004
80.01 (20.28)

CM25 0036

Approuver le projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Cegid inc. pour l'entretien et la mise à niveau du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville Montréal (CG23 0637)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cegid inc. pour l'entretien et la mise à niveau du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville Montréal (CG23 0637).

Adopté à l'unanimité.

1237684004
80.01 (20.29)

CM25 0037

Autoriser une révision de la répartition du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations, pour assurer la mise en œuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte pour l'enveloppe gérée par le Service de l'eau de 15 461 999 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une révision de la répartition du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations pour assurer la mise en œuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte pour l'enveloppe gérée par le Service de l'eau de 15 461 999 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV).

Adopté à l'unanimité.

1245704001
80.01 (30.01)

À 15 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0038

Adoption - Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation ».

Adopté à l'unanimité.

1248168006
80.01 (42.01)

CM25 0039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245569001
80.01 (42.02)

CM25 0040

Adoption - Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements ».

Adopté à l'unanimité.

1246898003
80.01 (42.03)

CM25 0041

Nommer Clément Roy à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Clément Roy à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248021010
80.01 (51.01)

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 52, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0042

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard de 2025 à 2027, avec 2 options de prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 422 789,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20673 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 décembre 2024 par sa résolution CE24 2032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Techniparc (9032-2454 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard de 2025 à 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 422 789,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20673;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Techniparc (9032-2454 Québec inc.);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1245978009

CM25 0043

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour le déplacement de réseaux techniques urbains (RTU) dans le trottoir des ponts du Casino situés sur l'avenue Pierre-Dupuy, sur l'île Notre-Dame dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme maximale de 179 426,06 \$, taxes incluses (contrat : 149 521,72 \$ + contingences : 29 904,34 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur exclusif, pour l'année 2026, pour le déplacement de réseaux techniques urbains dans le trottoir des ponts du Casino (structures numéros 81-05450, 81-05451 et 81-05452) situés sur l'avenue Pierre-Dupuy, sur l'île Notre-Dame dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 149 521,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 904,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247231040

CM25 0044

Accorder un contrat à Centco inc. pour l'installation de chaudières électriques dans le cadre de la décarbonation de la chaufferie du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 055 416,93 \$, taxes incluses (contrat : 2 354 555,78 \$ + contingences : 470 911,15 \$ + incidences : 229 950 \$) - Appel d'offres public IM-PV-22-0002-TRVDÉCAR-V1 (10 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de chaudières électriques dans le cadre de la décarbonation de la chaufferie du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 354 555,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PV-22-0002-TRVDÉCAR-V1;
- 2- d'autoriser une dépense de 470 911,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Centco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1246891002

CM25 0045

Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location d'installations sportives (piscine, locaux, dépôts), d'une durée de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027 / Autoriser une dépense maximale de 220 671,10 \$, toutes taxes applicables incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de ses installations sportives, d'une durée de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027;

- 2- d'autoriser une dépense maximale de 220 671,10 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1245978007

CM25 0046

Accorder un contrat à Les Équipements Pétroliers Claude Pedneault inc. pour les travaux de remplacement du poste de carburant existant et le réservoir d'huiles usées, dans la cour de services de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 266 536,92 \$, taxes incluses (contrat : 1 029 704,81 \$ + contingences : 154 455,72 \$ + incidences : 82 376,38 \$) - Appel d'offres public IMM-15936 - (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'entreprise Les Équipements Pétroliers Claude Pedneault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du poste de carburant existant et le réservoir d'huiles usées, dans la cour de services de l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 029 704,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15936;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 455,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 82 376,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Les Équipements Pétroliers Claude Pedneault inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1248852003

À 15 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0047

Accorder deux contrats à la firme Certiflo inc. pour la fourniture et installation de citernes arroseuses avec équipements et accessoires sur des camions fournis par la Ville - Dépense totale de 3 003 595,41 \$, taxes incluses (contrat : 2 730 541,28 \$ + contingences : 273 054,13 \$) - Appel d'offres public 24-20694 (deux soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0008;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Certiflo inc., les contrats pour la fourniture et l'installation de citernes arroseuses avec équipements et accessoires sur des camions fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20694;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Certiflo inc.	Lot 1 - Fourniture et installation de citernes arroseuses sur camion 4 x 2 selon les caractéristiques décrites au devis technique 323A24A22	1 181 253,15 \$
Certiflo inc.	Lot 2 - Fourniture et installation de citernes arroseuses sur camion 6 x 4 selon les caractéristiques décrites au devis technique 324A24A22	1 549 288,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 273 054,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Certiflo inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247567044

CM25 0048

Approuver un projet d'entente entre Secrétariat à la condition féminine du ministère de l'Éducation, Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, La Fondation du Grand Montréal, Table des groupes de femmes de Montréal et Ville de Montréal établissant les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes entre 2025 et 2029 à Montréal / Accorder une contribution financière de 200 000 \$ à Table des groupes de femmes de Montréal pour la période 2025 à 2028 pour la mise en œuvre de d'initiatives régionales pour réduire les inégalités entre les genres / Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour assurer le suivi de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0020;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le Secrétariat à la condition féminine du ministère de l'Éducation, le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, La Fondation du Grand Montréal, la Table des groupes de femmes de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions de la participation des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes entre 2025 et 2029 à Montréal;
- 2- d'accorder, dans le respect de ladite entente, une contribution financière de 200 000 \$ à la Table des groupes de femmes de Montréal en quatre versements égaux de 50 000 \$ par année pour la période 2025 à 2028;
- 3- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour assurer le suivi de cette entente;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248329001

CM25 0049

Approuver la 2^e convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Groupe Écorécréo inc., pour une durée additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} février 2025, des locaux d'une superficie de 2 265 pieds carrés, situés au 3^e étage du Marché Bonsecours, sis au 350, rue Saint-Paul Est, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 50 971,20 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} février 2025, des locaux situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 50 971,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1246025012

CM25 0050

Approuver l'amendement no 2 au contrat de services professionnels accordé à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, pour le projet d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown (CM19 1110) / Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 446 306,24 \$, taxes incluses, visant le comblement des dépassements d'honoraires et l'adaptation de certains services, majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 642 418,12 \$ à 3 088 724,35 \$ (contingences, variations de quantités, incidences et taxes incluses) / Autoriser le transfert d'un montant de 93 210,02 \$, taxes incluses, du budget de variation des quantités vers le budget de contingences

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda n° 2 au contrat de services professionnels accordé à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée pour le projet d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown (CM19 1110), et autoriser une dépense additionnelle de 406 008,63 \$, taxes incluses, visant le comblement des dépassements d'honoraires et l'adaptation de certains services, majorant ainsi le montant du contrat de 1 680 555,08 \$ à 2 086 563,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 93 210,02 \$, taxes incluses, du budget des variations de quantités vers le budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 297,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1249981002

CM25 0051

Autoriser une dépense additionnelle de 714 165 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels (lot 1) pour le projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & Associés inc. (CM22 1233), majorant ainsi la dépense totale de 1 708 946,44 \$ à 2 423 111,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 603 797,73 \$, taxes incluses, pour le projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, dans le cadre du contrat de services professionnels (lot 1) accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & Associés inc. (CM22 1233), et d'autoriser une dépense additionnelle de 110 367,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 598 579,17 \$ à 2 312 744,17 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1245621002

À 15 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0052**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publics (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Notre-Dame, de la 1^{ère} Avenue à la 13^e Avenue et dans la 9^e Avenue, de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Victoria dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 57 501 795,01 \$, taxes incluses (contrat : 45 063 327,73 \$ + contingences : 6 116 091,14 \$ + incidences : 6 322 376,14 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 601 112,77 \$, taxes incluses (Contrat entente : 522 706,75 \$ + contingences : 78 406,02 \$) pour les travaux civils de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 317601 (6 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux électriques en vue de la mise en œuvre du réseau électrique souterrain dans la rue Notre-Dame et dans la 9^e Avenue, pour la somme maximale de 118 437,29 \$, taxes incluses / Accorder un contrat gré à gré à Bell Canada, pour les travaux électriques et services professionnels en vue de la mise en œuvre du réseau de télécommunication souterrain dans la rue Notre-Dame, pour la somme maximale de 450 435,55 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, pour la modification de son réseau de distribution au montant maximal de 131 914,73 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal, Bell et Énergir) dans la rue Notre-Dame, de la 1^{re} Avenue à la 13^e Avenue et dans la 9^e Avenue, de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Victoria dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 45 063 327,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317601;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 116 091,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 322 376,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 601 112,77 \$, taxes incluses (contrat entente : 522 706,75 \$ + contingences : 78 406,02 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux électriques en vue de la mise en œuvre du réseau électrique souterrain dans la rue Notre-Dame et dans la 9^e Avenue, pour la somme maximale de 118 437,29 \$, taxes incluses;
- 7- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour les travaux électriques et services professionnels en vue de la mise en œuvre du réseau de télécommunication souterrain dans la rue Notre-Dame, pour la somme maximale de 450 435,55 \$, taxes incluses;
- 8- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 131 914,73 \$, taxes incluses, pour la modification de leur réseau de distribution;
- 9- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.);
- 10- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 14, la présidente, Mme Martine Musau Muele, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou.

Le débat se poursuit.

À 16 h 22, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Christine Black
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Mary Deros
- M. Laurent Desbois
- M. Alan DeSousa
- Mme Angela Gentile
- Mme Effie Giannou
- M. Julien Hénault-Ratelle
- M. Doug Hurley
- M. Benoit Langevin
- M. Sonny Moroz
- Mme Vana Nazarian
- M. Dominic Perri
- M. Giovanni Rapanà
- Mme Chantal Rossi
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari
- M. Serge Sasseville
- Mme Stephanie Valenzuela
- Mme Alba Zuniga Ramos

20.11 1247231062

CM25 0053

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.) pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Énergir) dans les boulevards Maurice-Duplessis et Albert-Hudon, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 43 059 761,77 \$, taxes incluses (contrat : 34 130 364,16 \$ + contingences : 3 769 285,48 \$ + incidences : 5 160 112,13 \$) / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution, pour une somme maximale de 114 975 \$, taxes incluses (contrat entente : 82 727,12 \$ + contingences : 32 247,88 \$) - Appel d'offres public 502201 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal, Énergir) dans les boulevards Maurice-Duplessis et Albert-Hudon, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 130 364,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 502201;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 769 285,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 160 112,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 114 975 \$, taxes incluses, (contrat entente : 82 727,12 \$ + contingences : 32 247,88 \$), pour la modification de leur réseau de distribution;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 14, la présidente, Mme Martine Musau Muele, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou.

Le débat se poursuit.

À 16 h 22, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Serge Sasseville

20.12 1247231061

CM25 0054

Autoriser une dépense additionnelle de 1 397 703,07 \$, taxes et contingences incluses, au contrat de services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, accordé aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. (CM22 1233), majorant ainsi la dépense totale de 2 503 122,79 \$ à 3 900 825,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 133 255,22 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, accordé aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. (CM22 1233), majorant ainsi la dépense totale de 2 015 396,78 \$ à 3 148 652 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 264 447,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1245400002

CM25 0055

Accorder un contrat a Axia services pour l'entretien ménager des bâtiments du parc du Mont-Royal (Lot 1) du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 1 068 074,77 \$, taxes incluses (contrat : 928 760,67 \$ + contingences : 139 314,10 \$) - Appel d'offres public 24-20705 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour les services d'entretien ménager des bâtiments du parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 928 760,67 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20705;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 314,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Axia services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1248752001

CM25 0056

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un nouveau poste de carburant dans la cour de services de l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 226 551,84 \$, taxes incluses (contrat : 965 788,85 \$ + contingences : 144 868,33 \$ + incidences : 115 894,66 \$) - Appel d'offres public IMM-15938 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0053;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau poste de carburant dans la cour de services de l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 965 788,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15938;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 868,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 115 894,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1248852002

À 16 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0057

Approuver l'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts d'étagement du boulevard Côte-de-Liesse au-dessus du boulevard Cavendish et des escaliers dans l'axe de l'autoroute 520 et des voies de desserte dans l'arrondissement Saint-Laurent (projet 12-25) / Autoriser une dépense totale de 29 618 709,75 \$, taxes incluses (contrat : 26 292 483 \$ + contingences : 3 297 483 \$ + incidences : 28 743,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202643) entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts d'étagement du boulevard Côte-de-Liesse au-dessus du boulevard Cavendish (structures 81-03116A-B) et des escaliers (structures 81-03622 et 81-03623) dans l'axe de l'autoroute 520 et des voies de desserte dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-25);
- 2- d'autoriser une dépense de 26 292 483 \$, taxes incluses, pour le contrat de conception et travaux;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 297 483 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247231046

CM25 0058

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour des travaux de préparation de site pour le nouveau parc riverain de Lachine - Dépense totale de 1 251 523,36 \$, taxes incluses (contrat : 1 029 940,88 \$ + contingences : 154 491,13 \$ + incidences : 67 091,35 \$) - Appel d'offres public 24-6142 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de préparation de site pour le nouveau parc riverain de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 029 940,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6142;

- 2- d'autoriser une dépense de 154 491,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 67 091,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

20.17 1246584001

CM25 0059

Accorder un soutien financier maximal de 427 800 \$ à l'organisme Nord Ouvert pour le projet du Chantier de la gouvernance de données qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 427 800 \$ à l'organisme Nord Ouvert pour le projet du Chantier de la gouvernance de données qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les termes et conditions de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1243612003

30 – Administration et finances

À 16 h 31, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0060

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool du Bain Mathieu et des permis de réunion des organismes Musique Moonshine et Exposé Noir dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 décembre 2024 par sa résolution CE24 2060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Bain Mathieu, enregistré au numéro 1145977584, de 3 h à 8 h le 1^{er} mars 2025 dans le cadre de l'événement Luminarium qu'il organisera;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Musique Moonshine, enregistré au numéro 1175061721, de 3 h à 6 h, le 16 février 2025 dans le cadre des événements qu'il organisera au Bain Mathieu, situé au 2915, rue Ontario Est;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Exposé Noir, enregistré au numéro 1173510497, de 3 h à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera au Belvédère du Vieux-Port de Montréal, situé au 2, rue de la Commune Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1248994015

CM25 0061

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1248126003

CM25 0062

Confirmer l'engagement du conseil de la Ville à assurer la mise en œuvre des projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits / Accepter les offres des arrondissements concernés en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :
 - Mon Marché Sauvé à l'année ! (arrondissement Ahuntsic-Cartierville);
 - Promenades sereines sur la rue Notre-Dame Est (arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve);
 - Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics (arrondissement Ville-Marie);
 - Prochaine station : abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés (arrondissement Le Plateau-Mont-Royal);
 - Prochaine station : abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés (arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce);
- 2- de confirmer l'engagement du conseil de la Ville à mettre en œuvre les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits, et dans le respect des échanges de services conclus, le cas échéant, avec les arrondissements concernés;
- 3- d'accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les offres des conseils d'arrondissement de prendre en charge l'ensemble des démarches associées à la planification et à la réalisation des projets qui relèvent, en tout ou en partie, de la compétence du conseil de la Ville, situés sur leur territoire et désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits. Les arrondissements doivent assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1246994001

CM25 0063

Accepter les offres de services des arrondissements de prendre en charge l'exécution de certaines activités reliées à l'opération des lieux d'élimination de la neige pour les années 2025, 2026 et 2027, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des arrondissements, de prendre en charge l'exécution de certaines activités reliées à l'opération des lieux d'élimination de la neige pour les années 2025, 2026 et 2027, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1245382014

CM25 0064

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2025 - Dépense de 505 635,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2025 pour une dépense de 505 635,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1244784002

CM25 0065

Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 148 387,70 \$, taxes incluses, pour les coûts engendrés par la réhabilitation environnementale du site pour le projet d'aménagement du terrain de basketball sur le terrain aux abords des voies ferrées situé dans le Mile End à côté des rues Cloutier et Bernard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 148 387,70 \$, taxes incluses, pour les coûts engendrés par la réhabilitation environnementale du site pour le projet d'aménagement du terrain de basketball sur le terrain aux abords des voies ferrées situé dans le Mile End à côté des rues Cloutier et Bernard.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1244950006

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM25 0066

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1245258002

CM25 0067

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1249099016

CM25 0068

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1249403002

42 – Adoption de règlements

À 16 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0069**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1479;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1479;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa est et au sud de la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie composée des lots 6 565 591, 6 565 592, 6 565 593, 6 565 594, 6 565 595, 6 565 596, 6 565 597, 6 565 598, 6 565 599, 6 565 600, 6 565 601, 6 565 602, 6 565 603, 6 593 603, 6 593 604, 6 593 605, 6 593 606 et 6 593 607 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'assiette est délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan H-38 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 2024, sous le n° 3115 de ses minutes, dossier n° 23085.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1234386002

Règlement 25-001

CM25 0070

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry Est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry Est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1480;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry Est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1480;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1244871001

Règlement 25-002

CM25 0071

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1481;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1481;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2024 par sa résolution CE24 1860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés pour l'arrondissement d'Achamps-Cartierville ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248373010

Règlement 25-003

CM25 0072

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1482;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1482;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1248465004

Règlement 25-004

CM25 0073

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1483;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1483;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1248848013

Règlement 25-005

CM25 0074

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1484;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2024 par sa résolution CM24 1484;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1249404003

Règlement 19-051-2

43 – Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 16 h 45, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

À 16 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 0075

Adoption d'un projet de résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment de six étages comportant 178 logements sur le lot 2 166 166 du cadastre du Québec sur un terrain vacant situé au 7030, boulevard Saint-Michel » / Tenue d'une consultation publique

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension lors de sa séance du 12 novembre 2024;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de résolution intitulée Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment de six étages comportant 178 logements sur le lot 2 166 166 du cadastre du Québec (7030, boulevard Saint-Michel), et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que le mode d'implantation prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C03-109, aux conditions suivantes :
 - qu'au plus 178 logements soient aménagés dans le bâtiment;
 - qu'au moins 18 logements possèdent un minimum de trois chambres à coucher et une superficie minimale de 96 m²;
 - qu'aucun logement ne soit aménagé sous le niveau du rez-de-chaussée;
 - que l'implantation du bâtiment respecte un taux d'implantation d'au plus 50 % et une marge arrière minimale de 10 mètres;
 - que la hauteur du bâtiment soit modulée en fonction de la proximité et de la hauteur des bâtiments voisins;
 - que le volume de moindre hauteur soit revêtu d'un toit végétalisé;
 - qu'aux fins de l'application de l'article 384 du Règlement 01-283, au moins 70 % de la superficie non bâtie du terrain fasse l'objet de verdissement;
 - qu'au moins 35 arbres soient plantés et maintenus sur la propriété;
 - qu'une seule voie d'accès pour véhicules soit aménagée sur la propriété;
 - qu'au plus 50 unités de stationnement soient aménagées sur la propriété;
 - qu'au moins 250 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
 - qu'une étude sur les impacts éoliens de la construction projetée soit fournie avant l'émission du permis de construction;
 - que la demande de permis soit évaluée par l'autorité compétente en vertu des objectifs et critères énumérés à l'annexe A;
 - que le requérant s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour que le projet soit admissible à une exemption en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), soit qu'au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable, ou soit réalisée dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements;

- qu'à défaut d'obtenir une exemption en vertu de l'article 2 du Règlement 20-041, le projet doit faire l'objet d'une entente en vertu de ce règlement, prévoyant notamment une contribution au volet abordable répondant aux exigences d'une zone abordable 2;
 - que la construction du bâtiment et la réalisation des aménagements paysagers conformément aux plans approuvés pour permis fassent l'objet d'une garantie financière de 139 875 \$;
 - que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux de construction ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
 - que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique;
- 2- de mandater la secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

ANNEXE A

Adopté à l'unanimité.

43.01 1246996017

CM25 0076

Adoption d'un projet de résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), approuvant la démolition d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught » / Tenue d'une consultation publique

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce lors de sa séance du 13 novembre 2024;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de résolution approuvant la démolition d'un bâtiment institutionnel de trois étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2),

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5460, avenue Connaught, correspondant au lot 3 321 859 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition d'un bâtiment institutionnel existant et la construction d'un bâtiment résidentiel, ainsi que les travaux d'aménagement associés, sont autorisés conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

3. À cette fin, il est permis de déroger à la carte 3.2.1. intitulé « La densité de construction » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin d'autoriser un bâtiment de 4 étages.

4. Il est également permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

1. à l'article 9 afin de déroger à la hauteur prescrite en mètres et en étages;
2. à l'article 21 afin de déroger au retrait d'une cage d'ascenseur et aux retrait d'un garde-corps;
3. à l'article 21.1 afin de déroger à la hauteur des constructions et équipements hors toit;
4. à l'article 24 afin de déroger aux règles d'insertion;
5. à l'article 40 afin de déroger au taux d'implantation maximal prescrit;
6. à l'article 123 afin de déroger aux usages;
7. à l'article 573.4 afin de déroger à la distance entre deux voies d'accès.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

SOUS-SECTION 1

CONDITIONS RELATIVES AUX USAGES

5. En plus des usages déjà autorisés, la catégorie d'usage « H.7 36 logements et plus » est également autorisé à la condition suivante :

1. 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux ou de logements abordables, tels que définis dans le Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, ou est réalisé dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements.

SOUS-SECTION 2

CONDITIONS RELATIVES AU CADRE BÂTI

6. La construction d'un bâtiment doit respecter les conditions suivantes :

1. La hauteur maximale est de 4 étages et de 15 m;
2. Le taux d'implantation maximum est de 70%;
3. La hauteur d'une cage d'escalier ne peut dépasser de 3 m la hauteur maximale autorisée.
4. La hauteur d'une cage d'ascenseur ne peut dépasser de 5 m la hauteur maximale autorisée.
5. Le retrait d'une façade d'une cage d'ascenseur ne peut être de moins de 8 mètres;
6. La distance entre deux voies d'accès est d'au moins 1,5 m;
7. Au moins 5 unités de stationnement doivent comporter une installation de recharge électrique pour véhicule;
8. Toutes les unités de stationnement doivent être pourvues d'un branchement qui peut accueillir une installation de recharge électrique pour véhicule.

SOUS-SECTION 3

CONDITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION ET À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU TOIT

7. L'aménagement des cours et du toit doit respecter les conditions suivantes :

1. Une toiture verte recouverte d'un substrat de croissance d'une épaisseur minimale de 150 mm et d'une superficie minimale de 280 m² doit être aménagée.
2. 6 bacs d'agriculture urbaine avec un accès à l'eau et un espace fermé pour ranger le matériel doivent être aménagés.
3. Un espace commun extérieur, partagé et accessible à l'ensemble des occupants et équipé de mobilier, d'une superficie minimale de 150 m² doit être aménagé au toit;

CHAPITRE IIII

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

8. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

1. d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants:
 - a. les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - b. les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - c. les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - d. la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
 - e. la méthode de collecte privée ou publique;
 - f. s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.
2. un plan de gestion et de mitigation des impacts nuisibles du chantier proposant, le cas échéant, des mesures permettant de réduire les nuisances.
3. un plan de gestion des matériaux issus de la démolition réalisé par un expert dans le domaine;

4. Une étude préparée par un expert doit démontrer la conformité du niveau sonore au niveau de vibration au chapitre VI.

CHAPITRE V

DÉLAI DE RÉALISATION

9. Les demandes et constructions visées ci-dessous doivent respecter les délais prescrits:

1. Une demande d'autorisation de démolition visée par la présente résolution doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et de mobilité dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
2. Une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution doit être déposée avant la délivrance du Certificat de démolition.
3. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivants la fin des travaux de démolition.
4. À défaut des précédents délais, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet. Le terrain doit alors être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

CHAPITRE VI

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

10. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction, de transformation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, en plus des critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379), les objectifs et critères suivants sont applicables.

Objectif 1 : Assurer un bâtiment de qualité qui prend en considération les nuisances sonores et de vibration :

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1. le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce l'usage, ne doit pas être supérieur à 40 dBA Leq (24 h);
2. le niveau sonore, pour un espace de détente à l'extérieur du bâtiment, ne doit pas être supérieur à 55 dBA Leq (24 h);
3. le niveau de vibration, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce l'usage, ne doit pas être supérieur à 0,14 mm/s.
4. Un mur anti-bruit ou anti-collision devrait se rapprocher le plus possible de la limite de l'emprise de la voie ferrée principale.

Autres critères:

1. Les logements de 2 chambres à coucher ou plus faisant face à la voie publique doivent favoriser un accès direct à la voie publique;
 2. Les condenseurs prévus en façade devraient être le moins visible possible, voir non visible de la voie publique;
 3. Limiter l'implantation de l'empiètement de l'aire d'entreposage des matières résiduelles extérieures sur le domaine public.
- 2- de mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution, en arrondissement;

ANNEXE A

Territoire d'application

Adopté à l'unanimité.

43.02 1245626007

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 16 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM25 0077

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de permettre l'agrandissement sur 4 étages du bâtiment situé aux 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Collège Ahuntsic - lot 3 710 113 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de permettre l'agrandissement sur 4 étages du bâtiment situé aux 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Collège Ahuntsic - lot 3 710 113 du cadastre du Québec, à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mercredi 11 décembre 2024, par sa résolution CA24 09 0327 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 09 0327 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à sa séance du mercredi 11 décembre 2024 adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mercredi 27 novembre 2024 au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, Salle du conseil, à 18 h et annoncé au préalable par un avis public paru le 12 novembre 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025, par sa résolution CE25 0076;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de permettre l'agrandissement sur quatre étages du bâtiment situé aux 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Collège Ahuntsic - lot 3 710 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1249570018

Règlement 04-047-274

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM25 0078**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Julie Roy à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de M. Sylvain Ouellet;

- M. Jérôme Normand à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Sylvain Ouellet;
- Mme Céline-Audrey Beauregard à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Daphney Colin.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 16 h 48, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 17 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.02 comme convenu en début d'assemblée.

CM25 0079

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité et que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des personnes de la diversité sexuelle, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivantes et survivants de l'Holocauste, qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 45 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, ce qui lui permettra de répondre à la demande grandissante du public et que la Ville s'est engagée à soutenir financièrement ce grand projet;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, et particulièrement dans les derniers mois, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module des incidents et des crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Éric Alan Caldwell
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier 2025;
- 2- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que tous les incidents et les crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3- de concert avec ses partenaires, continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal salue les personnes invitées au balcon et se dit heureuse de prendre la parole pour un moment si important dans le cadre de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Elle réaffirme l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'antisémitisme. Elle indique notamment qu'honorer la mémoire de ces victimes aide à trouver un sens à l'une des plus grandes tragédies du 20^e siècle et que cette année marque le 80^e anniversaire depuis la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, le 27 janvier 1945. Mme Plante déclare que c'est notre responsabilité de dénoncer chaque geste antisémite et que nous devons également garder vivantes les voix des personnes survivantes pour qu'elles ne s'éteignent jamais.

Puis, la mairesse Valérie Plante souligne l'inauguration du parc Elie-Wiesel, l'été dernier, qui commémore le souvenir de l'écrivain, professeur et survivant de l'Holocauste dont les nombreux écrits ont touché les populations à travers le monde et sensibilisé sur l'indifférence devant cette tragédie. Elle mentionne aussi la réalisation du nouveau musée de l'Holocauste de Montréal qui va permettre de garder vivant le témoignage des personnes survivantes. Elle rappelle que malheureusement des actes et des violences antisémites sont encore présents à travers le monde, dont Montréal, et elle dénonce tout acte, toute parole, tout incident antisémite. Enfin, Mme Plante souhaite que cette Déclaration puisse susciter plus de dialogue, d'écoute et de réflexion, concernant ce drame.

Par la suite, les conseillers Sonny Moroz, Craig Sauvé et Alan DeSousa, prennent respectivement la parole.

Ils sont d'avis que l'éducation sur ce qui s'est passé à Auschwitz-Birkenau et sur l'Holocauste devraient être mis de l'avant et accueillent chaleureusement la construction du musée de l'Holocauste de Montréal. Ils sont d'accord qu'il reste du chemin à parcourir et que c'est une obligation, un devoir de mémoire, que de se rappeler cette tragédie pour s'assurer que cela ne se reproduise plus. MM. Moroz, Sauvé et DeSousa terminent en souhaitant un climat sécuritaire et accueillant pour la communauté juive à Montréal.

Puis, dans cet ordre, la conseillère Alia Hassan-Cournol et le conseiller Abdelhaq Sari poursuivent le débat.

Mme Hassan-Cournol salue les convives du balcon et les remercie pour leur contribution et leur engagement. Elle réitère l'engagement de l'Administration envers la communauté juive et rappelle que c'est la responsabilité de tous et toutes de se rappeler et de soutenir ce message de paix. À son tour, M. Sari demande d'ajouter son nom à la Déclaration pour la *Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme*.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions et confirme que tous les membres du conseil présents appuient cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 janvier 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 janvier 2025 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Beno  t Dorais, M. Doug Hurley, Mme Dominique Ollivier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion
Mme Gaelle Dieudonn  , Analyste-r  dactrice

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et d  clare la s  ance ouverte.

1 - P  riode de questions du public

   19 h 01, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « P  riode de questions du public » et invite les personnes du public pr  sentes    poser leurs questions.

1	Demande �� ce que les d��barcad��res pour personnes �� mobilit�� r��duite soient d��neig��s / Demande ce qu'elle doit faire si elle ne peut monter au moment voulu lorsque ce n'est pas d��neig��
<u>Question de :</u>	
Mme Linda Gauthier	
<u>R��ponse de :</u>	
Mme Josefina Blanco	

2	Demande que l'Administration mette de l'avant une idéologie en accessibilité universelle plutôt qu'une idéologie concernant les changements climatiques / Questionne la fermeture de la rue Wellington et la perte de la mobilité qui en découle, autant pour les personnes à mobilité réduite que la population piétonne en général
<u>Question de :</u>	
Mme Chantal Touchet-Douaire	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Marie-Andrée Mauger	
3	Demande que la réglementation en accessibilité universelle s'applique également aux services et aux salles de soins, pas seulement aux entrées de bâtiment notamment / Commentaires
<u>Question de :</u>	
M. Christophe Bedos	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Josefina Blanco	
4	Proposition pour la réfection de l'autoroute métropolitaine afin que celle-ci devienne un boulevard urbain et souhaite que l'Administration conteste le projet provincial qui vise une réfection à l'identique / Soulève des enjeux de santé publique et de justice sociale et aimerait que des discussions s'amorcent entre l'Administration et la Direction de la santé publique à cet effet
<u>Question de :</u>	
M. Francis Lapierre	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Sophie Mauzerolle	
	DÉPÔT DE DOCUMENTS

À 19 h 17, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	I am very bothered with the parking on my street as I have been 3 years , owners of homes use their parking plus the street leaving us tenants sometimes forced to park streets over especially when there is a big snow fall and streets are not cleaned as this is often .
<u>Question de :</u>	
Elizabeth Charron	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Nancy Blanchet	Now I have a neighbor on Levis Sauve whom has a parking has decided to purchase an electric car and contacted the city to get an electric car post installed on my street Charron Street and Levis Sauve as they already know the parking here is horrendous and gets worse every year , they are complaining they have to go to far to get their car charged and don't want to spend the money to get it installed on their property but ok to take more parking away from us . Barely anyone if anyone has an electric car here so is there someway I can get this refused must I get a petition started as these neighbors are very demanding not caring how it affects us more . I hope you can. Direct me in the right place or person .

2	Without Prejudice Councillor Salem, At the November 21, 2024, Montreal Agglomeration Council meeting, we asked Mayor Plante about the allocation of over \$20 million in taxpayer dollars to acquire, decontaminate, and rehabilitate the heavily contaminated lot at 6800 St. Patrick Street, LaSalle. Mayor Luc Rabouin responded: "This transaction was good for the environment and for the economic development of Montreal, and we are very proud." He reiterated this comment at the December 9, 2024, Montreal City Council meeting. With respect, since Mayor Rabouin stated "we are very proud" twice, do you and Ensemble Montréal also share his pride in this real estate transaction? Are you also "very proud" on behalf of taxpayers for the allocation of over \$20 million of our valuable taxpayer dollars on this heavily contaminated lot? Or does this reflect only Mayor Rabouin and Projet Montréal "patting themselves on the back"? Thank you.
<u>Question de :</u> Joseph Pugliese <u>Réponse de :</u> M. Aref Salem	
3	Attendez vous qu'on sois rendu a stationner sur les pistes cyclables avant de retrouver les clefs des souffleuses ?
<u>Question de :</u> Guy Poirier <u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
4	J ai un audience en fevrier mais je suis en haiti en ce moment et je voudrais savoir vraiment la dare de l audience svo
<u>Question de :</u> Wilkins Alceus <u>Réponse de :</u> Mme Martine Musau Muele	
5	The administration recently announced that the Langelier Collector would be included in the 2025-2031 budget, yet Mrs. Vodanovic has stated on several occasions that the project may take 20-30 years to complete. This timeline is unsustainable and leaves the citizens of Saint-Léonard in a state of uncertainty. Additionally, the RenoPlex program, presented as a solution, shifts the financial and logistical burden onto residents, who are already vulnerable due to frequent flooding. Why is the city of Montreal denying RenoPlex applications based only upon the slopping of a driveway and the not fact that citizens have been flooded several times in the last 5 years.
<u>Question de :</u> Amanda DAndrea <u>Réponse de :</u> M. Sylvain Ouellet	
6	Pouvez-vous dire quelle est la politique concernant les élu(e)s ayant un deuxième emploi, par exemple : une émission de radio qui parle des voitures ou un emploi comme acteur dans une publicité pour le programme dentaire du gouvernement du Canada. C'est permis? Avons nous le droit de savoir qui est leur 2 ^e employeur, et si cette compagnie fait affaire avec la Ville? Merci d'avance.
<u>Question de :</u> Ange Mifsilda <u>Réponse de :</u> Mme Martine Musau Muele	
7	Comment avoir le soutien rapide de la ville quand il y a de l'accumulation d'ordures ménagères près de notre résidence? La collecte aux deux semaines est loin d'être un succès dans notre quartier.
<u>Question de :</u> Nathalie Dubeau <u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais	

8	Je veux me plaindre du travail des employés attitrés au déneigement du trottoir de la Rue Ogilvie. Voilà des années , depuis 30 ans, que je place des poteaux pour protéger ma pelouse en hiver. Les employés n'exercent aucune précaution et brise allègrement mes poteaux et ainsi la protection de ma pelouse (que la ville doit par après réaménager le printemps venu avec de la tourbe). J'ai 78 ans et avec les années l' irrigation de la tourbe m'est devenue pénible. Je ne vois pas pourquoi ces employés parcourent à toute vitesse nos trottoirs. Il me semble que les gestionnaires de la voirie devraient voir à imposer une méthode de travail moins bâclée à ces employés.
<u>Question de :</u> Michèle Roch <u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet	
9	En septembre 2024, la brochure Quoi de neuf dans MHM, annonçait que 5 capteurs pour mesurer la qualité de l'air et le bruit seraient installés dans le secteur Assomption Sud "au cours des prochaines semaines". En consultant la liste des bons de commande pour l'année 2024, je constate que seulement 3 capteurs ont été commandé en décembre 2024. Pourquoi avoir réduit le nombre de capteurs ? Quand seront-ils installés et en fonction ? Où seront-ils installés ?
<u>Question de :</u> Josée Desmeules <u>Réponse de :</u> Mme Marianne Giguère	
10	Why is the vehicle registrations increased so much. This is gouging the docile public.
<u>Question de :</u> Matthew Scott Pariat <u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
11	Le groupe Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp) a annoncé qu'il n'assurerait plus de modération quant à son contenu, laissant la place à la désinformation. Il a également annoncé mettre fin à ses politiques en matière de diversité. Combien la ville de Montréal investit dans des publicités sur des plateformes de Meta et envisage-t-elle d'interdire ce type d'investissement pour tous les arrondissements aux vues du danger que ses plateformes représentent pour nos démocraties ?
<u>Question de :</u> Anne-Laure Mathieu <u>Réponse de :</u> Mme Magda Popeanu	
12	Hello I live at lincoln and guy concordia. There are mid sized freight trucks that park on the pavement taking 70% of the pavement space leaving passage way for single file pedestrian thoroughfare. The problem with parking like this is: should the person slip on the slush (quite possible) , they will land under the truck. The driver may take off by running over the person causing either fatal or severe injuries. I have filed a few complaints to the parking office but I think the city should institute a NO PARKING FOR TRUCKS ON PAVEMENT SIGN on the pedestrian pavement and enforce by ticketing. There is a 'no parking' sign already there but no one (trucks, cars, suvs) follows the sign. While the cars and suvs are less concerning, the situation with the truck is extremely risky as they cover 70% of the very narrow pavement in slushy conditions and offer an unwitting opportunity for pedestrians to fall under the truck and find themselves unable to make it out from under the truck.
<u>Question de :</u> Irfa Nisar <u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
13	À la suite de votre lettre au gouvernement provincial, avez-vous reçu une réponse ? Si oui, quelle est la réponse et les prochaines étapes ? Si non, quand allez-vous faire un suivi et quelles sont les prochaines étapes ? Avez- vous demandé à la STM de réévaluer le site du garage STM qui était l'option initialement recommandée par la STM en 2020 mais refusée par l'arrondissement ? Selon nos estimations budgétaires, les coûts seraient d'au maximum 3M\$ par rapport à l'expropriation d'une famille.
<u>Question de :</u> Tristan Desjardins Drouin <u>Réponse de :</u> M. François Limoges	
	Merci et bonne journée

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 19 h 42. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 19 h 43, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.01 comme convenu en début d'assemblée.

CM25 0080

Désigner Jessica Lubino à titre de présidente et Émilie Bouchard à titre de vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de deux ans de janvier 2025 à janvier 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Jessica Lubino, à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de deux ans, de janvier 2025 à janvier 2027, en remplacement de Layla Belmahi;
- 2- d'approuver la nomination d'Émilie Bouchard, à titre de vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de deux ans, de janvier 2025 à janvier 2027, en remplacement de Jessica Lubino;
- 3- de remercier la présidente sortante pour sa contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249404006

À 19 h 46, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 20 h 30.

À 20 h 30, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les points 15.03 et 15.04 comme convenu en début d'assemblée.

CM25 0081

Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'islamophobie

Attendu que la ville de Québec a été endeuillée, il y a 8 ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec, qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a secoué l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et qu'elle organise, à l'hôtel de ville, une cérémonie en mémoire des victimes, en collaboration avec le Forum musulman canadien;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion stipulant qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et les plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents islamophobes à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore, le 29 janvier 2025, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
- 3- poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En commençant, Mme Plante salue les invités au balcon, MM. Samer Majzoub et Jimmy Mohammed Jundi, du Forum musulman canadien. Ensuite, Mme Plante rappelle comment, le 29 janvier 2017, l'assassinat de six hommes à l'intérieur des murs de la grande mosquée de Québec a grandement choqué la population québécoise. Elle nomme ensuite la personne grièvement blessée, ainsi que les personnes décédées lors de cette attaque fatidique.

Mme Plante poursuit en insistant sur l'importance de dénoncer les gestes de racisme, de violence et de discrimination, et qu'il faut continuer de créer des lieux de rencontres et des ponts entre les communautés, peu importe les différences.

La mairesse de Montréal, en conclusion, convie la population montréalaise à participer aux activités de la semaine de sensibilisation musulmane, et invite les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis poursuit en mentionnant que cet acte de violence perpétré en janvier 2017 ne reflète aucunement nos valeurs d'acceptation et d'inclusion. Il dénonce la hausse des préjugés et de la violence envers la communauté musulmane, et mentionne les différentes activités mises de l'avant dans son arrondissement pour contrer toute forme de discrimination et d'intolérance. Enfin, M. Beis souligne la participation de la communauté musulmane dans son arrondissement, et insiste sur l'importance de se rappeler de ce tragique événement pour ne plus qu'il ne se reproduise.

Puis, les conseillers Craig Sauvé et Abdelhaq Sari s'expriment également sur la montée de l'islamophobie au pays, et insistent sur l'importance de l'écoute, de la tolérance d'autrui et de la cohabitation entre les différentes communautés pour que la haine n'ait plus sa place dans notre société, et pour que chacun puisse vivre dans la dignité et le respect.

En terminant, les conseillères Christine Black et Alia Hassan-Cournol prennent la parole et partagent le souvenir douloureux face à cet événement haineux du 29 janvier 2017, de même que la solidarité du lendemain du drame. Leur message de fin en est un afin que toutes les communautés puissent s'unir.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM25 0082

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 34^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 1^{er} mars 2025;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2025 est « Tout ce que nous (ap)portons », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, les contributions et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926 et que depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) conscientise la population aux enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu que la place Marie-Josèphe-Angélique, attenante à la future place des Montréalaises, rendra hommage à cette esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition au Canada, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal met en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent l'un des plus importants groupes de minorités visibles dans la métropole et qu'elles contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- encourage la population montréalaise à participer, dès le 1^{er} février 2025, aux activités du 34^e Mois de l'histoire des Noirs afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante se dit très heureuse de présenter la Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs et salue les personnes conviées au balcon. Elle annonce le thème de la 34^e édition du Mois de l'histoire des Noirs qui débutera le 1^{er} février : « Tout ce que nous (ap)portons » et indique que ce thème décrit bien l'apport de la communauté noire à la société québécoise, autant sur le plan patrimonial, social culturel qu'économique. Elle constate que le nombre de personnes élues issues de la communauté noire a pris de l'ampleur depuis les dernières années et souhaite qu'il y en ait toujours davantage, et ce, parmi toutes les différentes communautés afin notamment d'être plus près des réalités de tous et toutes.

La mairesse de Montréal souligne que l'Administration a présenté, en 2023, 17 engagements pour lutter contre le racisme et les discriminations systémiques et un bilan de ces engagements a été présenté à la population en octobre dernier. Elle en énumère quelques-uns dont le plan d'action proposé par le Service de police de la Ville de Montréal pour lutter contre le profilage raciale et l'histoire de Marie-Angélique qui sera mise de l'avant à la place des Montréalaises

Pour conclure, la mairesse de Montréal remercie la Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour leur contribution et leur dévouement et invite la population à participer aux activités reliées au Mois de l'histoire des Noirs.

Le conseiller Josué Corvil enchaîne en définissant la Ville de Montréal comme une métropole fière de sa diversité et rappelle que le 1^{er} février marquera le début des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs. Il souhaite que la réflexion se poursuive sur les problématiques vécues par les communautés noires afin de trouver des solutions pour corriger les erreurs et incompréhensions du passé. Il cite notamment certaines figures notoires de la communauté noire qui ont su se démarquer par leur implication et leur générosité au sein de la société. Enfin, M. Corvil précise que le Mois de l'histoire des Noirs est bien de 28 jours, toutefois, il aimerait que les actions pour lutter contre le racisme systémique et les inégalités se déploient tout au long de l'année.

Puis, les conseillères Nancy Blanchet et Christine Black, de même que le conseiller Abdelhaq Sari, sont du même avis que leurs collègues précédemment, à l'effet que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un moment pour briser les barrières, démanteler les préjugés et créer des opportunités égales pour tous et toutes. Ils mettent en valeur, entre autres, les apports de la communauté noire au sein de la Ville de Montréal et mentionne le travail remarquable de plusieurs partenaires du Mois de l'histoire des Noirs.

À 21 h 28,

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

En conclusion, la conseillère Gracia Kasoki Katahwa et le conseiller Alan DeSousa accueillent avec enthousiasme la Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs et font mention de différents organismes qui prendront part aux activités tout au long du mois de février. Mme Kasoki Katahwa croit que c'est une responsabilité commune de défendre les valeurs d'inclusion et d'équité que l'Administration met de l'avant afin de garantir une réelle égalité des chances. Monsieur DeSousa, à son tour, remarque avec plaisir la hausse des personnes élues issues de la communauté noire au fil des dernières années et en espère davantage aux prochaines élections municipales.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.04

65 – Motion des conseillers

À 21 h 38, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM25 0083

Motion de l'Opposition officielle appelant à une vraie solidarité de la communauté internationale envers Haïti

Les conseillères Christine Black et Josefina Blanco déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que Haïti s'est libéré du joug des puissances coloniales espagnole, anglaise et française et qu'elle est devenue, après treize ans de lutte pour l'indépendance, la première République Noire au monde, et le peuple haïtien, le premier peuple noir libre du Nouveau Monde;

Attendu que la République d'Haïti a contribué à la libération de plusieurs peuples de l'Amérique du Sud, qu'elle a participé à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique et contribué à l'indépendance de plusieurs pays africains;

Attendu que le peuple haïtien a toujours été un modèle de liberté et d'entraide, et que Haïti est une terre d'accueil pour les migrants et migrantes syriens, libanais, juifs, palestiniens, allemands et venus d'autres pays;

Attendu que la communauté haïtienne est historiquement ancrée à Montréal depuis 1930, qu'elle regroupait, d'après les données du recensement de 2021, 142 530 personnes d'origine haïtienne et 8,2 % de la population immigrante reçue par l'agglomération de Montréal, demeurant ainsi la communauté d'origine immigrante la plus importante dans la métropole;

Attendu que le Canada et Haïti entretiennent des relations diplomatiques depuis 1954, et que, depuis 2012, le Québec et Haïti soutiennent des projets de coopération dans différents secteurs;

Attendu que la Coordination de la Convention des Acteurs de la Diaspora Haïtienne a lancé le 25 septembre 2023 la « Déclaration de Montréal », un appel en faveur de l'unité et du renouveau en Haïti, à la fin de la violence perpétrée par les groupes armés et un appel aux États et aux organisations internationales à agir en solidarité avec le peuple haïtien dans sa quête de paix et à accueillir dignement les migrant.e.s haïtien.ne.s sur leurs territoires;

Attendu que de nombreux Montréalais et Montréalaises d'origine haïtienne ont contribué de façon remarquable au développement territorial et au rayonnement de la Ville de Montréal dans le monde;

Attendu que la République d'Haïti traverse une crise de violence politique grave perpétrée par les gangs, entraînant, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), le meurtre de plus de 5 000 civils et le déplacement forcé de plus de 700 000 personnes en 2024;

Attendu que 45 % de la population n'a pas accès à l'eau potable actuellement selon l'ONU, et que d'après l'UNICEF, environ 5,5 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, sont en situation d'insécurité alimentaire sévère et ont eu besoin d'une aide humanitaire en 2024;

Il est proposé par Mme Christine Black
M. Josué Corvil

appuyé par Mme Mary Deros
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Abdelhaq Sari
M. Sonny Moroz
M. Michel Bissonnet
Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme sa solidarité indéfectible envers la diaspora haïtienne à Montréal et le peuple haïtien dans leur désir commun de retrouver une société stable et sécuritaire;
- 2- appelle le Canada et les autres membres de la communauté internationale à augmenter leur soutien financier aux opérations des organisations humanitaires actuellement présentes à Haïti :
- 3- soutienne l'appel de novembre 2022 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux États de la région et au-delà, notamment à la République dominicaine, à suspendre les renvois forcés de Haïtiens vers leur pays, appel qui a été réitéré cette année par plusieurs militants haïtiens;
- 4- appelle le Canada à mettre tout en œuvre pour éradiquer les gangs en Haïti;
- 5- appelle à une vraie solidarité internationale pour aider le peuple haïtien à prendre un nouveau départ.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur et à l'autrice de la motion, respectivement le conseiller Josué Corvil et la conseillère Christine Black.

En débutant, M. Corvil confirme la version consensuelle de cette motion avec l'Administration. Puis, il dresse un bref historique d'Haïti et lit un extrait d'un texte de Mme Chantal Ismé. Quant à la conseillère Christine Black, elle exprime notamment sa solidarité et sa compassion envers le peuple haïtien qui vit une crise sans précédent depuis le séisme du 12 janvier 2010.

Par la suite, le conseiller Abdelhaq Sari fait référence, entre autres, aux différents noms de ce pays qui racontent les grands chapitres de son histoire. Il espère de meilleurs jours pour le développement durable d'Haïti, et ce, avec le concours de la communauté internationale.

À leur tour, les conseillères Josefina Blanco et Ericka Alneus prennent la parole au nom de l'Administration.

Mme Blanco salue les invités au balcon et remercie le conseiller Josué Corvil de son initiative pour la présentation de cette motion. Elle insiste sur les liens profonds qui existent avec la diaspora haïtienne d'ici et relate quelques-unes des actions de solidarité de la Ville envers Haïti.

En conclusion, Mme Alneus souligne l'importance de la démocratie et des droits humains pour nous, pour Haïti et pour tous les peuples du monde. *Ayibobo pour Haïti, ayibobo pour le peuple haïtien*, termine-t-elle.

La présidente du conseil remercie les conseillers et conseillères qui ont pris la parole sur cette motion.

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 22 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal le 17 février 2025, à 13 h.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE